

Qu'est-ce que ATENPRO?

Quels services offre-t-il?

Le **Service Téléphonique d'Attention et de Protection des Victimes de Violence machiste (ATENPRO)** est un dispositif de téléassistance, qui permet aux utilisatrices de contacter à tout moment un centre doté d'un personnel spécialement formé à cet effet pour apporter une réponse appropriée à votre situation personnelle.

Il offre une attention immédiate et à distance, garantissant une réponse rapide à toute éventualité qui pourrait survenir, 24 heures sur 24, 365 jours par an, où que vous soyez.

Le Centre d'attention est en contact régulier avec les utilisatrices du service dans le but d'effectuer un suivi permanent. Face aux situations d'urgence, le personnel du Centre est prêt à apporter une réponse adéquate à la crise, soit en mobilisant d'autres ressources humaines et matérielles.

Il s'agit d'un service accessible aux femmes souffrant d'un handicap auditif (module SOTA): par le biais d'une application installée sur le terminal il permet d'entrer en contact avec le Centre d'attention via un dialogue au moyen de messages textuels.



Plus d'information:

Services de l'égalité ou sociaux de votre mairie

Information aux Entités locales:
atenpro@femp.es

Site web: www.atenpro.es

Suivez-nous sur:



@delgovbg @Atenproes



@delgovbg



Delegación del Gobierno contra la
Violencia de Género

Atenpro



Service d'Attention et de Protection pour les femmes victimes de violence machiste



La tranquillité quand vous en avez besoin, 365 jours par an



Soutien, informations et conseils 24 heures sur 24

Réponse immédiate aux situations d'urgence par téléphone



Connecté à un centre d'appel qui informe les forces de sécurité dans les situations à risque

Dispositifs mobile, avec traceur GPS



Conditions d'accès au service:

- ✓ Être une femme victime de violences conjugales
- ✓ Ne pas vivre avec votre agresseur qui vous a maltraitée
- ✓ Participer aux programmes de soins spécialisés existant dans votre territorial
- ✓ Accepter les règles de fonctionnement du service et coopérer à leur bon fonctionnement

Si vous remplissez ces conditions d'accès, vous pouvez demander à adhérer au service ATENPRO auprès des services locaux de l'égalité ou des services sociaux correspondant à votre adresse.

Appels de l'utilisatrice au centre

Vous pouvez appeler pour différentes raisons:

- Demander une attention psychologique, parler avec une assistante sociale, communiquer des situations d'urgence, changer vos données de contact, informer des changements dans votre situation, demander des informations sur les ressources et les services, etc

De ce fait, vous serez en mesure de répondre aux appels de suivi effectués par le Centre d'attention

En cas de situation d'urgence, vous pourrez appeler le Centre d'attention, qui mobilisera les ressources appropriées à la situation (notification des forces et corps de sécurité, ressources sanitaires, etc.) et apportera des solutions.

Appels du Centre

Un fois que vous vous serez inscrite au service, vous recevrez des appels réguliers du Centre d'attention (vous pouvez opter pour des appels bimensuels ou mensuels) pour faire le point sur la situation.

En plus de ces appels vous pouvez recevoir d'autres appels à l'occasion de faits pertinents (par exemple, si vous devez assister à un procès), ou des communications pour vérifier le bon fonctionnement du système.

Enfin, après un appel d'urgence, des horaires de suivi post-urgence seront programmées pour assurer la continuité de l'intervention commencée au moment de l'alarme et pour évaluer votre état psychosocial après l'alarme.

